

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 MARS 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. Eug. de Smet, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Le Baron.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-François-Guillaume Le Baron est né à Spa, le 22 novembre 1810, d'un père français et d'une mère belge. En 1814, il a suivi son père en France, et après le décès de celui-ci, en 1828, il est rentré avec sa mère en Belgique, où il n'a cessé de résider et où il jouit d'une fortune indépendante.

Si, à sa majorité, en 1831, le pétitionnaire n'a pas demandé à jouir des bénéfices de l'art. 9 du Code civil, c'est qu'il a ignoré les dispositions de la loi.

Tous les avis sont favorables à la demande.

Le Rapporteur,

EUG. DE SMET.

Pour le Président,

J. VAN CUTSEM.
